

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

5 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

30

PRESENTS

16

VOTANTS

25

Pour	Contre	Abstention
25	0	0

N°

604

OBJET :

**Fixation des durées
d'amortissement**

L'an deux mille vingt et trois (2023), le cinq juin (5) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 24 mai 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames, Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER et Anne-Laure WERBROUCK

et Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Christian COYON, Thierry DUPONT, Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, Bruno ROULOT, René SCHULLER, Julien VALENTIN, Jean-Marie VIEVILLE,

Était présent le membre suppléant : Pascal ERRE (Suppléant de Romain DESANLIS),

Étaient représentés :

Jacques CONSTANTINIDI (Pouvoir à Mme BOUTILLAT), Anne DESVERONNIERES (Pouvoir Jean-Marie VIEVILLE), Jean-Pierre FORMET (Pouvoir à Mr NOBLET), Fabrice HUBERT (Pouvoir Mr BOULARD), Jacques JESSON (Pouvoir Mr ROULOT), François MOURRA (Pouvoir Mr LORIN), Olivier SOUDANT (Pouvoir Mr SCHULLER), Patrice VALENTIN (Pouvoir Mme WERBROUCK), Patrick VIÉ (Pouvoir Mr DUPONT),

Étaient excusés : Michel COURTEAUX, Yves GERLOT, Alphonse SCHWEIN, Maryline VUIBLET

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2321-2 27° et les suivants, et R.2321-1 et L.5211-1

CONSIDERANT la nécessité pour les communes ou les groupements dont la population atteint 3 500 habitants et pour leurs établissements publics de pratiquer l'amortissement.

Vu la délibération n°315 du 14 octobre 2013,

Vu la délibération n°414 du 14 février 2017,

Julien VALENTIN, Président du SYVALOM, explique qu'il a lieu de modifier les durées d'amortissements afin d'être cohérent avec la durée de vie des différents investissements. La présente délibération annulera les précédentes citées ci-dessus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à fixer les durées d'amortissement comme indiquées dans le tableau PAGE 2 de la présente délibération.

DECIDE d'amortir sur un an les biens renouvelables de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 500 euros hors taxes ou dont la consommation est très rapide.

DECIDE d'utiliser le mode d'amortissement linéaire.

Le Président du SYVALOM



JULIEN VALENTIN

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 5 juin 2023



Le Président
Julien VALENTIN

Durée d'amortissement

Article	Libellé de l'article	Type de bien	Durée d'amortissement
	Bien dont la valeur est inférieur à 500€	Bien de faible valeur	1 an
2031	Frais d'étude (non suivis de travaux)	Frais d'étude, d'éloaboration, de modification	10 ans
2032	Frais de recherche et de développement		5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)		5 ans
204	Subvention d'équipement versée	Bien mobiliers, matériel, études	5 ans
204	Subvention d'équipement versée	Process	10 ans
204	Subvention d'équipement versée	Bâtiments	20 ans
2051	Concessions et droits similaires	Logiciel bureautiques, applicatifs, site internet	3 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles		2 ans
2121	Plantation d'arbres d'arbustes		15 ans
2128	Autres agencements et aménagements des constructions	Clôture, mouvement de terre	15 ans
21318	Autres bâtiments publics	Bâtiment Centre de tri	20 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagement		10 ans
2138	Autres constructions	Process	10 ans
2152	Installations de voirie	Panneaux, signalisation, miroirs routiers	15 ans
2153	Autres réseaux	Réseau de chaleur	20 ans
2156..	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Extincteurs ...	10 ans
2158..	Autres installations, matériels et outillage	Filet CDT, sécurisation trémies, Extension détection incendie ...	15 ans
217.	Agendement de terrain plantations ...		15 ans
2182.	Matériel de transport	Vehicules légers	6 ans
2183.	Matériel de bureau et informatique	Ordinateur, téléphone, clavier, écran	5 ans
2184	Mobilier	Administratif : tables bureaux mobilier d'assise, de rangement	15 ans
2188	Autres immobilisation corporelles	mobilier urbain	8 ans
2188	Autres immobilisation corporelles	Matériel audio, hifi, video, vidéoprojecteur	5 ans

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 051-255102592-20230605-604_DEL-DE